



**HAL**  
open science

## CRHI - Centre de recherche en histoire des idées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRHI - Centre de recherche en histoire des idées. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02030301

**HAL Id: hceres-02030301**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030301v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre de Recherche en Histoire des Idées

CRHI

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Stéphane Haber, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre de Recherche en Histoire des Idées

Acronyme de l'unité : CRHI

Label demandé : EA

N° actuel : 4318

Nom du directeur (2016-2017) : M. Pierre-Yves QUIVIGER

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Philippe AUDEGEAN

## Membres du comité d'experts

Président : M. Stéphane HABER, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Experts :  
M. Blaise BACHOFEN, Université Cergy-Pontoise  
M<sup>me</sup> Florence BURGAT, ENS Paris (représentant du CNU)  
M. Andrea PINOTTI, Université de Milan, Italie

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M<sup>me</sup> Marie-Laurence DESCLOS

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jeanick BRISSWALTER

Directrice ou représentante de l'École Doctorale :

M<sup>me</sup> Lucile CHANQUOY, ED n° 86, « Sociétés, Humanités, Arts et Lettres »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Créé en 1983 par M. Dominique JANICAUD (qui le dirigea jusqu'en 1998), le Centre de Recherche en Histoires des Idées (CRHI) est une équipe pluridisciplinaire fondée dans le cadre du département de philosophie de l'Université Nice Sophia Antipolis. Ses locaux se situent, pour l'essentiel, sur le campus Carlone de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Nice (98 boulevard Édouard Herriot, Nice), au dernier étage du bâtiment de l'Extension. Le CRHI est rattaché à l'École doctorale « Sociétés, Humanités, Arts et Lettres » (ED n° 86).

### Équipe de direction

La direction est assurée par un professeur, assisté de deux co-directeurs : un professeur et un maître de conférences.

### Nomenclature HCERES

SHS5\_4 Philosophie, sciences des religions, théologie

### Domaine d'activité

Philosophie - Histoire des idées - Esthétique - Philosophie du droit - Philosophie sociale - Phénoménologie.

## Effectifs de l'unité

| <b>Composition de l'unité</b>  | <b>Nombre au 30/06/2016</b> | <b>Nombre au 01/01/2018</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés  | 12                          | 12                          |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés   | 0                           | 0                           |
| N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)   | 3                           | 3                           |
| N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)                         | 4                           |                             |
| N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)  | 0                           |                             |
| N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) | 2                           |                             |
| N7 : Doctorants  | 18                          |                             |
| <b>TOTAL N1 à N7</b>   | <b>39</b>                   |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées  | 3                           |                             |

| <b>Bilan de l'unité</b>                                   | <b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b> |
|---|--|
| Thèses soutenues  | 9  |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | 1  |
| Nombre d'HDR soutenues                                    | 4  |

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CRHI, qui existe depuis 35 ans, correspond à un modèle d'organisation longtemps prédominant dans le monde académique français : chaque département de philosophie s'identifiait, au-delà des tâches d'enseignement, par un « Laboratoire » ou un « Centre de recherches » qui mettait en valeur les thématiques que la majorité des enseignants-chercheurs souhaitaient travailler plus ou moins collectivement. Ce modèle est actuellement remis en cause par une tendance à la constitution d'Unités de Recherche d'une taille plus importante, à l'interdisciplinarité plus marquée, et surtout plus en phase avec les modes de financement favorisés par l'État ou l'Union Européenne.

Cette évolution, dont il faut bien constater les effets parfois déstructurants, en tout cas restructurants, ne doit pas occulter le rôle clé que continuent à jouer, dans le paysage culturel et universitaire francophone, des unités de recherche bien implantées, bien identifiées par la communauté scientifique et riches de travaux qui ont fini par constituer quelque chose comme une petite tradition intellectuelle liée à un lieu et à des continuités quelquefois discrètes, bien que réelles. C'est incontestablement le cas du CRHI à Nice. Bien que cette unité de recherche ait connu un renouvellement important de son personnel d'enseignants-chercheurs ces dernières années, elle a su maintenir le cap. L'activité est apparue aux membres du comité d'experts particulièrement dense et intéressante pour un collectif dont l'effectif n'est que de 12 membres statutaires. Il s'agit d'une très bonne unité de recherche, composée de chercheurs et d'enseignants-chercheurs très investis dans leurs tâches. Elle est visible du point de vue de la communauté académique de langue française en Philosophie. Depuis la précédente expertise de l'AERES, le CRHI a d'ailleurs utilement transformé son mode d'organisation, multiplié les liens nationaux et internationaux, approfondi ses contributions à la vie culturelle et intellectuelle de la région niçoise. Des thèmes de recherche prometteurs ont émergé qui ont vocation à donner lieu à des publications et à des manifestations scientifiques importantes.

Le comité d'expert est aussi sensible aux possibilités d'amélioration qui se dessinent à moyen terme. Parmi les facteurs indépendants de la volonté des enseignants-chercheurs qui pourraient y contribuer, il y aurait évidemment la correction de la faiblesse (relative, étant donné le contexte) du financement accordé par l'université et du nombre trop restreint de professeurs des universités, deux facteurs qui pénalisent le CRHI. Il ne semble pas, dans le même ordre d'idées, que soit apparu à Nice, malgré l'existence d'individualités volontaires, un vivier suffisant de doctorants et de doctorantes capables d'impulser une dynamique spécifique, de proposer de leur propre chef des activités ou des projets porteurs. Tout repose essentiellement sur les épaules de quelques enseignants-chercheurs, en particulier des professeurs d'université. C'est sans doute regrettable, mais on ne change pas une telle situation par décret.

Parmi les facteurs plus proches de la zone d'exercice de la volonté collective, il y aurait, en revanche, le fait de choisir collectivement quelques thèmes forts (des hypothèses philosophiques à vérifier, des objets historiques précis à travailler, des questions à résoudre, des domaines à investir). Les perspectives, pour le moment, restent plutôt inscrites dans un projet consistant à prolonger le cadre existant, très marqué par des travaux individuels parfois sans grand rapport les uns avec les autres. C'est respectable d'un certain point de vue. Mais pour conserver sa visibilité et son attractivité, le centre a sans doute intérêt à affirmer l'originalité qui se dégage de son nom même (histoire des idées). Et il a surtout intérêt à afficher sa volonté de traiter certains thèmes clairement exposés, spécifiques à l'échelle nationale et au-delà. Il est évident que les compétences remarquables réunies au CRHI le permettent amplement. Entre autres possibilités, il pourrait s'agir de faire émerger trois thèmes forts : 1) esthétique, philosophie de l'art et histoire des idées sur l'art 2) philosophie juridique, sociale et économique 3) histoire de la philosophie (ou, plus précisément, si cela est jugé préférable, histoire des méthodes et des théories de la connaissance).